



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-neuvième session

Rome, 30 septembre - 4 octobre 2024

Programme de travail pluriannuel du Comité

Résumé

Le présent document fait le point sur le Programme de travail pluriannuel 2022-2025 du Comité de l'agriculture et sur le projet de Programme de travail pluriannuel 2024-2027 du Comité de l'agriculture. Ce projet de Programme de travail pluriannuel a été élaboré en fonction des indications du Comité et il devrait constituer une base solide pour orienter les travaux durant la période 2024-2027. Le présent document est conçu comme un plan à horizon mobile qui contient une description des méthodes de travail du Comité et reprend la présentation mise au point par le Comité en 2012.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- *examiner* le présent rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel 2022-2025 du Comité de l'agriculture, compte tenu de ses objectifs généraux et de son mandat;
- *approuver* le projet de Programme de travail pluriannuel 2024-2027, tel qu'il figure dans l'annexe au présent document.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Ariella Glinni
Secrétaire

Comité de l'agriculture
Tél. +39 06 570 51199

Adresse électronique: FAO-COAG@fao.org

I. Informations générales

1. À sa 23^e session (21-25 mai 2012), le Comité de l'agriculture a examiné, modifié et approuvé son premier Programme de travail pluriannuel (2012-2015). Étant donné qu'il s'agit d'un plan à horizon mobile, le Comité a ensuite approuvé cinq autres programmes de travail pluriannuels¹. Le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture a été élaboré conformément aux recommandations énoncées dans les actions 2.70 à 2.72 du *Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO*. Par ailleurs, le Programme de travail et le calendrier de présentation des rapports intérimaires aux organes directeurs respectent la périodicité prévue dans le Plan d'action immédiate.
2. Comme l'a souligné le Comité, les six premiers programmes de travail pluriannuels du Comité sont des étapes importantes dans l'optique de l'amélioration de son efficacité et de sa transparence et ont orienté les activités du Comité et de son secrétariat ces 12 dernières années. Le secrétariat a présenté à intervalles réguliers des rapports intérimaires au Bureau, au Comité, au Conseil et à la Conférence.
3. Le document actuel tient compte des indications du Comité, du Conseil et de la Conférence et devrait constituer une base solide pour orienter les travaux du Comité durant la période 2024-2027.

II. Rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel: résultats pour 2022-2024

A. Stratégie, établissement de priorités et planification budgétaire

4. La 28^e session du Comité s'est tenue du 18 au 22 juillet 2022². Afin de relever des défis mondiaux et émergents, le Comité a engagé des débats de fond sur des questions liées aux thématiques suivantes:
 - Rapport de la 1^{re} session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture;
 - Priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments au titre du Cadre stratégique 2022-2031;
 - L'approche «Une seule santé» et les lignes directrices et orientations techniques y afférentes;
 - Rapport de situation sur le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025;
 - L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture – Facteurs et déclencheurs de transformation;
 - Promouvoir des systèmes d'innovation agricole plus cohérents et plus intégrés en renforçant les systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles;
 - Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028): rôle de catalyseur et progrès accomplis dans sa mise en œuvre;
 - Liens entre agriculture et forêts;
 - Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent;
 - *L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde 2021*;
 - Gouvernance des régimes fonciers applicables à l'eau pour l'alimentation et l'agriculture;
 - Orientations sur l'utilisation durable des plastiques dans le secteur agricole;
 - Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030);

¹ Le Comité a approuvé, respectivement, à sa 24^e session (29 septembre - 3 octobre 2014) son deuxième Programme de travail pluriannuel (2014-2017), à sa 25^e session (26-30 septembre 2016) le troisième (2016-2019), à sa 26^e session (1^{er}-5 octobre 2018) le quatrième (2018-2021), à sa 27^e session (28 septembre - 2 octobre 2020) le cinquième (2020-2023) et enfin, à sa 28^e session (18-22 juillet 2022) le sixième.

² Conférence de la FAO 2023 – *Rapport de la 28^e session du Comité de l'agriculture* (Rome, 18-22 juillet 2022).
<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/8379c4df-5a19-48cb-8bae-5c5717930d7c/content>

- Rapport du Partenariat mondial sur les sols;
- Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031;
- Élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025);
- Programme de travail de la FAO dans le secteur agroalimentaire au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO;
- Mise en œuvre des recommandations issues de la 27^e session du Comité de l'agriculture;
- Programme de travail pluriannuel du Comité;
- Proposition relative à la proclamation d'une Journée internationale de la pomme de terre;

5. Le Comité a approuvé la proposition du Gouvernement du Pérou visant à ce que le système des Nations Unies établisse une journée internationale de la pomme de terre qui sera célébrée chaque 30 mai. Par la suite, à sa 43^e session, en juillet 2023, la Conférence de la FAO a adopté la résolution relative à l'institution d'une Journée internationale de la pomme de terre.

6. La 28^e session du Comité de l'agriculture s'est déroulée dans un format hybride et trois manifestations parallèles ayant trait à des questions prioritaires ou thématiques inscrites à l'ordre du jour ont été organisées: *Du Comité de l'agriculture à la COP 27: Les systèmes alimentaires des peuples autochtones pour des systèmes alimentaires durables et résilients; Les politiques qui influencent la consommation d'aliments issus d'animaux terrestres dans le cadre d'une alimentation saine; La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation et son intérêt pour le Comité de l'agriculture.*

7. Les décisions et recommandations adoptées à la 28^e session du Comité de l'agriculture, qui constituent une base solide sur laquelle fonder la stratégie, les priorités et le budget de l'Organisation, ont été examinées, révisées et approuvées par le Conseil, à sa 171^e session en décembre 2022, et adoptées par la Conférence, à sa 43^e session.

B. Activités intersessions

8. Au cours de la période intersessions, le secrétariat du Comité de l'agriculture et le Bureau ont mené les activités ci-après, avec l'appui des divisions et unités techniques de la FAO concernées et en étroite coordination avec celles-ci:

- i. À sa 28^e session, le Comité de l'agriculture a recommandé que la FAO élabore, dans le cadre de son mandat, un code de conduite volontaire sur l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture³, qui serait présenté à la 29^e session du Comité de l'agriculture, pour examen.
- ii. La FAO a élaboré le projet de code de conduite volontaire dans le cadre d'un vaste processus de consultation mené à la suite de la 28^e session du Comité et jusqu'en décembre 2023, lequel comprenait des consultations d'experts, des consultations multipartites, régionales et mondiales et une réunion d'information informelle à l'intention des membres, tenue en mai 2023. Tout au long du processus, le Bureau du Comité de l'agriculture a régulièrement reçu des informations actualisées sur l'état d'avancement des travaux et a communiqué ses observations.

³ *ibid.* par. 22. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/8379c4df-5a19-48cb-8bae-5c5717930d7c/content>

- iii. Un processus d'examen final du projet de code de conduite volontaire a été mené avec les membres de février à mai 2024. Le 15 février 2024, le projet de code de conduite volontaire a été mis en ligne sur le Portail des membres dans les six langues officielles de l'Organisation. La FAO a reçu des commentaires et des suggestions écrites de la part des membres tout au long de la période allant du 15 février au 22 mars 2024. En outre, les membres ont communiqué des observations et des suggestions lors d'une réunion d'information informelle, qui a eu lieu le 23 février 2024, et lors de réunions de consultation, qui se sont tenues les 2 avril et 2 mai 2024 et étaient présidées par le Président de la 29^e session du Comité de l'agriculture, afin de donner des orientations au sujet du document avant sa présentation au Comité de l'agriculture, à sa 29^e session. Ils ont également communiqué des observations et des suggestions supplémentaires par écrit. La FAO a révisé le projet de code de conduite volontaire sur la base de ces observations.
- iv. Afin d'aider le Président pendant le processus de consultation, un groupe d'experts a été créé, en concertation avec les présidents des groupes régionaux de la FAO, lequel est composé d'experts issus du monde de la recherche, du milieu universitaire, d'institutions nationales et d'autres secteurs concernés, et a un rôle consultatif auprès du Président de la 29^e session du Comité de l'agriculture, ainsi que du secrétariat.
- v. À sa 43^e session, la Conférence de la FAO a approuvé le rapport de la 28^e session du Comité de l'agriculture et a adopté la résolution 3/2023 relative à la Journée internationale de la pomme de terre.
- vi. Réunions du Bureau: le Bureau de la 29^e session du Comité de l'agriculture a organisé 15 réunions d'octobre 2022 à septembre 2024 afin de suivre la mise en œuvre des recommandations et des mesures adoptées par le Comité de l'agriculture à sa 28^e session et de préparer les questions de fond de l'ordre du jour de sa 29^e session. Des réunions d'information techniques sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité de l'agriculture, à sa 28^e session, et sur les questions intéressant le Bureau se sont tenues régulièrement. Le 11 juillet 2023, à l'occasion d'une réunion informelle, le Bureau et des divisions et unités techniques de la FAO ont examiné les éventuels sujets et priorités qu'il était proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la 29^e session du Comité. Le projet d'ordre du jour a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif auquel ont contribué des divisions et unités techniques de la FAO, les membres du Bureau, en concertation avec leurs groupes régionaux respectifs, ainsi que les bureaux régionaux de la FAO, sous la houlette du Bureau. Le Directeur général a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire le 5 février 2024.
- vii. Réunions conjointes du Bureau: depuis 2015, les comités techniques de la FAO ont commencé à renforcer leur collaboration et leur coordination afin de donner suite aux recommandations découlant de l'Évaluation des organes directeurs de l'Organisation. Il s'agit notamment d'examiner des thèmes d'intérêt commun pendant leurs sessions respectives, le but étant renforcer leur collaboration afin de fournir au Conseil et à la Conférence de la FAO des contributions coordonnées. Deux réunions informelles des présidents des comités techniques ont eu lieu les 31 janvier et 30 avril 2024, ce qui a contribué à la collaboration continue entre les comités.

- viii. Liens entre agriculture et forêts et collaboration avec le Comité des forêts: à ses 164^e et 165^e sessions, le Conseil de la FAO a demandé à l'Organisation «de mettre en évidence et de promouvoir les pratiques existantes et complémentaires entre les activités agricoles et la conservation, la restauration et l'utilisation durable des forêts, qui permettent d'éviter le déboisement et de préserver les services écosystémiques, car l'agriculture et la foresterie peuvent, grâce à leurs synergies, contribuer au développement durable»⁴. Il a également proposé que le Comité des forêts «examine les facteurs d'expansion des terres agricoles sous l'angle d'une gestion durable des forêts»⁵, «a demandé que la coordination des questions intersectorielles soit renforcée entre le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture et a recommandé qu'à l'avenir, tout document sur des questions concernant aussi bien l'agriculture que les forêts soit présenté à ces deux comités»⁶.
- ix. À la suite de cette recommandation, les deux comités techniques ont examiné les liens entre agriculture et forêts au titre d'un même point de l'ordre du jour à la 26^e session du Comité des forêts et à la 28^e session du Comité de l'agriculture. Les conclusions des débats ont été présentées en décembre 2022 à la 171^e session du Conseil de la FAO, qui les a approuvées et a donné des indications complémentaires.
- x. Début 2023, le Bureau du Comité de l'agriculture et le Comité directeur du Comité des forêts ont approuvé une feuille de route intersessions dans la perspective de la 27^e session du Comité des forêts et de la 29^e session du Comité de l'agriculture (2024)⁷ dans le cadre de la collaboration des deux comités techniques sur les liens entre l'agriculture et les forêts, laquelle tient également compte des travaux conjoints menés par le Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture et le Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides du Comité des forêts.
- xi. Cette collaboration a abouti à l'organisation d'une manifestation conjointe spéciale du Comité des forêts et du Comité de l'agriculture⁸ consacrée aux liens entre l'agriculture et les forêts et intitulée «*Développer l'agroforesterie*», à l'occasion de la 174^e session du Conseil de la FAO (7 décembre 2023). Cette collaboration s'est concrétisée par la participation des présidents et des secrétaires du Comité de l'agriculture et du Comité des forêts aux réunions du Bureau, du Sous-Comité ou du Groupe de travail de l'autre comité, ainsi que par un échange continu d'informations.
- xii. Pour la première fois, le Comité directeur de la 27^e session du Comité des forêts et le Bureau de la 29^e session du Comité de l'agriculture se sont réunis pour examiner en détail le point commun de l'ordre du jour sur les liens entre l'agriculture et les forêts, qui sera présenté à la 27^e session du Comité des forêts et à la 29^e session du Comité de l'agriculture, en 2024. Les participants à la réunion se sont vus présenter des informations actualisées au sujet de la collaboration entre les deux comités techniques sur les liens entre les forêts et l'agriculture et de la mise en œuvre de la feuille de route intersessions dans la perspective de la 27^e session du Comité des forêts et de la 29^e session du Comité de l'agriculture. Ils ont en outre donné des orientations stratégiques sur les points susceptibles de figurer à l'ordre du jour des prochaines sessions des deux comités.
- xiii. Sur la base de ces recommandations, un nouveau point commun sur des questions transversales et interdépendantes intitulé *Intensifier les actions ayant trait aux liens entre agriculture et forêts* sera présenté à la 29^e session du Comité de l'agriculture et à la 27^e session du Comité des forêts dans le but de mettre en évidence les possibilités qui permettraient d'intégrer plus étroitement les secteurs

⁴ FAO. 2020. *Rapport de la 165^e session du Conseil* (Rome, 30 novembre — 4 décembre 2020).

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/0cab51e5-5cff-44fa-9293-128c47673950/content>

⁵ FAO. 2020. *Rapport de la 164^e session du Conseil* (Rome, 6-10 juillet 2020).

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/a62aef8a-96de-48f5-8b0b-6d933a40de8d/content>

⁶ *Ibid* CL 165/REP. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/0cab51e5-5cff-44fa-9293-128c47673950/content>

⁷ La feuille de route est disponible auprès du secrétariat.

⁸ FAO. 2023. Agroforesterie.

<https://www.fao.org/newsroom/detail/agroforestry-is-a-key-climate-solution--director-general-says-at-fao-council-side-event/en>

de l'agriculture et des forêts afin de relever des défis mondiaux, notamment l'éradication de la faim, l'arrêt de la déforestation et la lutte contre le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité. Le Bureau du Comité de l'agriculture et le Comité directeur du Comité des forêts ont examiné les aspects couverts par ce point commun, notamment lors de leur réunion conjointe du 14 décembre 2023, en consultation avec les secrétariats des deux comités. Ainsi, un document d'information à ce sujet est présenté à la 27^e session du Comité des forêts (COFO/2024/3)⁹ et à la 29^e session du Comité de l'agriculture (COAG/2024/6).

- xiv. En outre, le Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides du Comité des forêts et le Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture s'emploient conjointement à promouvoir les systèmes agroforestiers et sylvopastoraux, qui sont un levier essentiel en vue de l'autonomisation des petits producteurs dans les zones arides. À sa 3^e session, qui s'est tenue du 11 au 13 septembre 2023 à Amman (Jordanie)¹⁰, le Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides du Comité des forêts a examiné la question des liens entre l'agriculture et les forêts et a souligné qu'il était important de mener ce travail conjoint pour répondre de manière plus coordonnée aux besoins des membres en matière de gestion intégrée des zones arides. En outre, les participants à la 2^e session du Sous-Comité de l'élevage, qui se tiendra du 16 au 18 juillet 2024, examineront le point intitulé «Liens entre forêts et agriculture: une voie vers l'intégration des forêts, des arbres et de l'élevage dans les systèmes sylvopastoraux des zones arides».

9. Rapports présentés au Forum politique de haut niveau en 2023 et 2024: le Président du Comité de l'agriculture, avec l'aide du secrétariat, a fait rapport au Forum politique de haut niveau en 2023 sur le thème «Accélérer la reprise au sortir de pandémie de maladie à coronavirus (covid-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux» et en 2024 sur le thème «Renforcer le Programme 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples: mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovante»¹¹ dans le cadre de la contribution institutionnelle de la FAO, qui présente les principales décisions prises par le Comité de l'agriculture à sa 28^e session. La contribution institutionnelle de la FAO résume les délibérations relatives aux politiques qui concernent les thèmes et les objectifs de développement durable (ODD) faisant l'objet d'un examen de la part des comités techniques de la FAO et d'autres organismes intergouvernementaux hébergés par la FAO, y compris les données probantes, les principales lacunes, les défis clés et les perspectives et recommandations qui émanent des contributions de chaque organisme.

10. À la suite de la 1^{re} session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture (ci-après le «Sous-Comité»), tenue en 2022¹², son Bureau et son secrétariat, hébergés par la Division de la production et de la santé animales (NSA), ont mené des activités conformément au plan de travail, notamment en fournissant des orientations et en assurant un suivi en ce qui concerne i) l'élaboration d'une évaluation mondiale, complète et fondée sur des données scientifiques et des éléments probants de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes alimentaires, à la nutrition et à une bonne alimentation (l'«Évaluation»); et ii) un vaste processus de consultation, inclusif et multipartite sur la nécessité d'élaborer un outil d'orientation facultatif destiné à améliorer durablement la productivité du petit élevage ainsi que sur la portée d'un tel outil, sa nature et sa conception. En outre, le Bureau du Comité de l'agriculture a également communiqué des indications et des orientations générales concernant l'élaboration de l'ordre du jour provisoire de la 2^e session du Sous-Comité.

⁹ COFO/2024/3. <https://openknowledge.fao.org/items/384a068e-bcf4-4244-a387-de1a6d2292e7>.

¹⁰ FAO. 2023. *Rapport du Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides du Comité des forêts*. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/6ca14f27-9703-4034-b3a6-a6b498bae73c/content>

¹¹ *Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable: Rapport de la FAO au Forum politique de haut niveau 2023* (<https://hlpf.un.org/inputs/food-and-agriculture-organization-of-the-united-nations>) et *Rapport de la FAO au Forum politique de haut niveau 2024* (<https://hlpf.un.org/inputs/food-and-agriculture-organization-of-the-united-nations-0>).

¹² FAO. 2022. *Première session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture* (Rome, 16-18 mars 2022). www.fao.org/coag/sub-committee-on-livestock/first-session/fr

11. À la suite du lancement du rapport intitulé *Contribution of terrestrial animal source food to healthy diets for improved nutrition and health outcomes*¹³, le sous-Comité a examiné à sa 2^e session les documents consacrés à deux autres composantes de l'Évaluation: *Drivers of supply and demand of terrestrial animal source food – An evidence and policy overview on the state of knowledge and gaps* (Facteurs déterminant l'offre et la demande d'aliments provenant d'animaux terrestres – Aperçu de l'état actuel des connaissances et des lacunes fondé sur une analyse des données et des politiques) et *Contribution of the livestock sector to food security and sustainable agrifood systems – benefits, constraints, synergies and trade-offs* (Contribution du secteur de l'élevage à la sécurité alimentaire et à la durabilité des systèmes agroalimentaires – Avantages, contraintes, synergies et arbitrages).

12. Sur la base des éléments probants et des conclusions de l'Évaluation, le Sous-Comité a communiqué des orientations sur la nécessité d'élaborer un plan d'action mondial pour la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité qui permette de mettre en œuvre le Cadre de la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité.

13. Le Bureau du sous-Comité, avec l'appui de son secrétariat, a consulté davantage les membres et a renforcé la coordination avec les partenaires, aux niveaux mondial et régional, pour ce qui concerne les questions de fond liées à l'élevage et la mobilisation du soutien financier nécessaire.

14. La 2^e session du Sous-Comité s'est tenue du 16 au 18 juillet 2024, dans un format hybride.

15. À sa 2^e session, le Sous-Comité a examiné des questions de fond portant sur les thèmes suivants:

i. Des systèmes d'élevage durables au service de la sécurité alimentaire, de la nutrition et d'une croissance économique inclusive:

- Évaluation mondiale de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine;
- Cadre de la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité;
- Consultations au sujet d'un outil d'orientation facultatif visant à améliorer de façon durable la productivité des petits éleveurs;
- Prise en compte systématique des questions liées au genre, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux personnes en situation de vulnérabilité dans le secteur de l'élevage.

ii. La santé animale, publique et environnementale dans le cadre de l'approche «Une seule santé»:

- Examen des progrès réalisés dans l'intégration de l'approche «Une seule santé» et de la biosécurité;
- Autres pratiques d'alimentation animale à envisager pour promouvoir l'utilisation responsable des antimicrobiens;

iii. Utilisation des ressources naturelles, changement climatique et biodiversité:

- Progrès accomplis dans les méthodes appliquées aux fins de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets;
- Liens entre forêts et agriculture: une voie vers l'intégration des forêts, des arbres et de l'élevage dans les systèmes sylvopastoraux des zones arides;
- Gestion des ressources en sols, en terres et en eau aux fins d'une production animale durable.

iv. Autres questions, notamment:

- Examen du Programme de travail pluriannuel 2024-2027.

¹³ FAO. 2023. *Contribution of terrestrial animal source food to healthy diets for improved nutrition and health outcomes – An evidence and policy overview on the state of knowledge and gaps* (Contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine pour une amélioration des résultats nutritionnels et sanitaires – Aperçu de l'état actuel des connaissances et des lacunes fondé sur une analyse des données et des politiques). Rome. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc3912en>

16. Le Sous-Comité a porté ses conclusions et ses recommandations à l'attention du Comité de l'agriculture, à sa 29^e session¹⁴.

C. Avis en matière de politiques et de réglementations mondiales

17. Le Comité a présenté ses recommandations à la Conférence, y compris celles concernant les priorités pour le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO. Elles ont été approuvées sans réserve par la Conférence à sa 43^e session.

D. Planification du travail

18. Les débats de la 28^e session du Comité de l'agriculture ont permis d'élaborer un rapport concis contenant des recommandations d'actions spécifiques à l'intention du Conseil et de la Conférence de la FAO.

19. Lors de cette même session, le Comité de l'agriculture a approuvé son Programme de travail pluriannuel pour la période 2022-2025 et le rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel pour 2020-2023.

20. Le Programme de travail pluriannuel pour 2022-2025 – qui est un document à horizon mobile – a été présenté à la 28^e session du Comité de l'agriculture et celui pour 2024-2027 est présenté à la présente session du Comité pour approbation.

E. Méthodes de travail

21. Conformément au Programme de travail pluriannuel approuvé pour 2022-2025, le Bureau – composé de représentants des sept groupes régionaux – et le Président ont facilité l'organisation de 15 réunions intersessions ordinaires du Bureau, avec l'aide du secrétariat. Par ailleurs, le Président a participé à la réunion conjointe informelle des présidents des comités techniques, lors de laquelle on a examiné des moyens qui permettraient de continuer à renforcer la collaboration en travaillant sur des thèmes communs et des sujets transversaux. Cinq réunions du Bureau ont été consacrées à l'élaboration de l'ordre du jour de la 29^e session du Comité de l'agriculture; la première d'entre elles s'est tenue le 11 juillet 2023 avec les divisions techniques concernées afin de commencer à déterminer les priorités et les thèmes éventuels à inscrire à l'ordre du jour de la 29^e session du Comité de l'agriculture.

22. La plupart des réunions se sont déroulées dans un format hybride. Compte tenu de l'approbation du calendrier des réunions des organes directeurs de la FAO lors de la 174^e session du Conseil de la FAO, en décembre 2023, il a été confirmé que la 29^e session du Comité de l'agriculture se tiendrait du 30 septembre au 4 octobre 2024.

¹⁴ COAG/2024/5; *Rapport de la deuxième session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture*.
<https://www.fao.org/coag-livestock/sub-committee-on-livestock/second-session/discussion-documents/fr/>

Annexe – Programme de travail pluriannuel du Comité de l’agriculture (2024-2027)

I. Objectifs généraux du Comité de l’agriculture

Le Comité de l’agriculture examine périodiquement, de manière sélective, les problèmes agricoles et nutritionnels et les évalue en vue d’une action concertée de la part des États membres et de l’Organisation. Il donne des avis au Conseil sur l’ensemble du programme de travail à moyen et à long terme de l’Organisation dans le domaine de l’agriculture et de l’élevage, de l’alimentation, des ressources naturelles et de la nutrition, l’accent étant mis sur l’intégration de tous les aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels du développement agricole et rural en général¹⁵. Il donne à la Conférence des avis fondés et des recommandations concrètes sur des questions de politique et de réglementation, dans les domaines relevant de son mandat.

II. Résultats pour 2024-2027

A. Stratégie, établissement de priorités et planification budgétaire

Résultat: L’Organisation s’appuie sur une stratégie claire et des priorités et programmes bien définis sur des questions intéressant le Comité, et la communauté internationale dans son ensemble reçoit des informations actualisées sur la situation mondiale, les grandes tendances mondiales et les moteurs du changement dans les domaines de l’agriculture, de l’élevage, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la gestion des ressources naturelles et des systèmes agroalimentaires.

Indicateurs et objectifs:

- les faits nouveaux majeurs à l’échelle mondiale et régionale, y compris les grandes tendances mondiales et les moteurs du changement dans les domaines relevant de son mandat, sont mis en évidence, notamment par l’intermédiaire des conférences régionales et dans le cadre des sessions ordinaires du Comité de l’agriculture;
- les recommandations du Comité portant sur les aspects pertinents du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget figurent dans le rapport du Conseil.

Produit: Des recommandations claires, précises et consensuelles, formulées par le Comité, sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget de l’Organisation sont examinées favorablement par le Conseil et offrent à ce dernier une base solide sur laquelle fonder ses orientations et ses décisions.

Activités:

- examiner la situation actuelle dans les domaines relevant de son mandat, y compris les questions revêtant une importance particulière pour les groupes régionaux et la communauté internationale;
- traiter les questions ayant un degré de priorité élevé et les problèmes émergents mis en évidence par les conférences régionales et d’autres organes de la FAO;
- examiner les décisions et les recommandations émanant des autres organes directeurs et statutaires de la FAO;
- examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité et fournir des avis sur la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO;
- formuler des recommandations claires, consensuelles, élaborées soigneusement et en temps opportun sur les stratégies, les priorités, les programmes et le budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité;

¹⁵ Article XXXII, paragraphe 6, alinéas a) et b) des Textes fondamentaux.

- organiser des événements parallèles en rapport avec la priorité ou l'actualité des questions à l'ordre du jour;
- examiner, au cours des sessions programmées, des questions revêtant une importance particulière.

Méthodes de travail:

- le Président assure une liaison permanente et efficace avec le secrétariat;
- le secrétariat facilite les travaux intersessions du Bureau visant à sélectionner les questions revêtant une importance particulière à inscrire à l'ordre du jour du Comité;
- le Président et le Bureau, au moyen de consultations, facilitent la participation des États membres entre les sessions;
- le Comité collabore avec d'autres organes directeurs (en particulier le Conseil et les comités techniques) et statutaires pertinents de la FAO.

B. Avis sur les questions mondiales et réglementaires

Résultat: Sur la base des recommandations du Comité, la FAO, par l'intermédiaire de sa Conférence, et en tenant compte des priorités régionales, donne des avis clairs, pertinents et utiles sur les principales questions de politique et de réglementation se posant aux niveaux mondial et régional et dans les États membres, dans ses domaines de compétence.

Indicateurs et objectifs:

- les États membres bénéficient des délibérations du Comité de l'agriculture et mettent à profit les avis et recommandations formulés dans les rapports de la FAO pour orienter leurs activités et leurs politiques aux niveaux national et régional;
- le Comité de l'agriculture présente en temps utile des recommandations claires et précises à la Conférence en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation dans les secteurs relevant de son mandat;
- les recommandations du Comité relatives aux questions de politique et de réglementation figurent dans le rapport de la Conférence.

Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles adressées à la Conférence sur les cadres ou les instruments de politique et de réglementation.

Activités:

- rendre compte à la Conférence des questions de politique et de réglementation découlant de ses délibérations;
- examiner la situation au regard des instruments internationaux pertinents, y compris des codes de conduite dans les domaines de compétence du Comité;
- rechercher des solutions en vue d'appuyer des actions concertées de la part des membres eux-mêmes ou collectivement, par l'intermédiaire de la FAO et d'autres organes compétents, sur des questions ou préoccupations se situant dans les domaines relevant du mandat du Comité;
- relever et examiner les nouvelles tendances et les enjeux émergents dans les domaines de compétence du Comité;
- formuler des recommandations et des indications à l'intention de la Conférence.

Méthodes de travail:

- le Comité travaille en étroite collaboration avec les divisions et les unités compétentes de la FAO, par l'entremise du Président et du Bureau;
- le Président et le Bureau, au moyen de consultations, facilitent la participation des États membres entre les sessions.

III. Planification du travail

Résultat: Le Comité de l'agriculture travaille d'une manière efficace et efficiente, axée sur l'action, transparente et inclusive.

Indicateurs et objectifs:

- les ordres du jour du Comité de l'agriculture sont bien ciblés et tiennent compte des besoins nouveaux;
- les ordres du jour du Comité de l'agriculture sont coordonnés avec ceux des autres comités techniques, selon qu'il convient, en particulier avec ceux du Comité des forêts, afin de s'assurer que les liens entre l'agriculture et les forêts sont abordés dans le cadre d'une approche intersectorielle;
- les rapports du Comité de l'agriculture sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes adressées à la fois au Conseil et à la Conférence;
- les documents du Comité de l'agriculture sont disponibles dans toutes les langues de la FAO six semaines avant l'ouverture de la session;
- la continuité des travaux est assurée d'une session à l'autre;
- les membres du Comité de l'agriculture participent à la planification et aux activités intersessions du Comité.

Produits:

- Programme de travail pluriannuel 2024-2027 du Comité adopté en 2024;
- Rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel du Comité approuvé en 2024.

Activités:

- étudier des moyens d'améliorer la conduite des sessions, notamment mieux exploiter le temps à disposition;
- axer les manifestations parallèles sur des questions clés d'actualité;
- faciliter la coordination avec les autres comités techniques, en particulier avec le Comité des forêts pour ce qui concerne les liens entre l'agriculture et les forêts, ainsi qu'avec les conférences régionales;
- mettre au point une procédure claire pour l'élection des membres et le fonctionnement du Bureau afin de mieux assurer la continuité d'une session à l'autre;
- veiller constamment à l'efficacité des dispositions relatives à l'établissement de l'ordre du jour des réunions et à la rédaction du rapport final;
- renforcer la participation consultative des membres du Comité de l'agriculture à la planification et aux activités intersessions du Comité, y compris par l'organisation de réunions informelles avec l'ensemble des membres;
- examiner régulièrement les méthodes de travail, notamment sur la base des indicateurs et des objectifs indiqués dans le Programme de travail pluriannuel.

IV. Méthodes de travail

Le Comité appuie ses travaux sur l'examen des tendances mondiales en matière de politiques et de réglementations sectorielles dans ses domaines de compétence. Le Comité travaille en collaboration avec les organes statutaires et d'autres organes sous les auspices de la FAO, assure la liaison avec le Comité du Programme sur les aspects stratégiques et les questions d'importance prioritaire, ainsi qu'avec le Comité financier sur les questions financières et budgétaires. Il coopère avec d'autres organes directeurs de la FAO, entretient des liens avec d'autres organisations internationales actives dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition, ainsi que du développement durable. Il mène à bien les activités ordinaires entre les sessions, aidé par le Président et le Bureau et avec le soutien proactif du secrétariat. Il encourage et facilite la participation des organisations d'agriculteurs, du secteur privé et de la société civile en qualité d'observateurs. Il renforce la

participation des membres du Comité de l'agriculture à la planification et au travail intersession au moyen de consultations, afin de faciliter la participation des États membres pendant les périodes intersessions.

V. Questions en suspens et questions stratégiques devant être suivies par le Comité de l'agriculture à ses prochaines sessions

L'analyse critique de l'ordre du jour des sessions antérieures du Comité de l'agriculture, ainsi que l'analyse des tendances mondiales, les nouveaux enjeux du programme mondial de développement agricole et la nécessité de progresser plus rapidement et d'intensifier les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier les ODD 1 et 2, ont montré qu'un certain nombre d'enjeux mondiaux resteront au cœur des futurs débats et orientations du Comité, car ils ont trait aux activités de la FAO. Dans ce contexte, il faudra prendre en considération les effets des multiples crises sur la sécurité alimentaire et la nutrition, sur les systèmes agroalimentaires et sur les interventions dans ces domaines, qui sont d'une portée et d'une complexité sans précédent, ainsi que d'autres menaces, notamment les effets des conflits, des chocs et des crises sur la production alimentaire et agricole et sur les systèmes agroalimentaires.

La création du Sous-Comité de l'élevage au sein du Comité de l'agriculture a permis de renforcer les activités et la coordination sur les questions relatives à l'élevage et de contribuer ainsi aux sessions et aux débats du Comité de l'agriculture. À la suite de sa 1^{re} session, tenue en 2022, qui a jeté les bases des priorités de son programme de travail, le Sous-Comité, à sa 2^e session, a examiné les progrès accomplis et les mesures prises en vue d'une transformation durable du secteur de l'élevage; il continuera de conseiller le Comité de l'agriculture sur les questions de fond liées à l'élevage.

Le futur ordre du jour du Comité de l'agriculture tiendra également compte des évolutions et des faits nouveaux régionaux pertinents examinés lors des conférences régionales, ainsi que des priorités définies dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, le plan à moyen terme et le Programme de travail et budget et des domaines prioritaires du Programme qui relèvent du mandat du Comité de l'agriculture. À moyen terme, le Comité de l'agriculture devrait continuer d'examiner les tendances observées aux niveaux mondial, sectoriel et régional en matière de développement agricole et de transition vers des systèmes agroalimentaires durables, ainsi que les principaux défis auxquels devraient avoir à faire face les pays et les acteurs du développement dans tous les secteurs agroalimentaires.

Il est prévu que le Comité de l'agriculture continue de jouer un rôle moteur en fournissant des avis sur des questions clés ayant trait au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en vue de la réalisation des ODD, en particulier l'objectif consistant à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, l'agriculture et les systèmes agroalimentaires durables, l'approche «Une seule santé», la lutte contre la dégradation de l'environnement et des terres, les effets du changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité, dans un contexte de croissance démographique, de crise climatique et de conflits. Il continuera d'accorder une attention pleine et entière aux défis multidimensionnels en matière de sécurité alimentaire et de nutrition que posent le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, les conflits et d'autres causes, ainsi qu'aux répercussions mondiales des crises, notamment la pandémie de covid-19, sur les systèmes agroalimentaires.

La fourniture d'avis sur les moyens de tirer parti du potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation, l'interdépendance accrue des systèmes agroalimentaires, l'urbanisation rapide et ses incidences sur les zones rurales, l'autonomisation des femmes et des jeunes, les petits exploitants agricoles, les agriculteurs familiaux, le développement durable de l'élevage et la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières resteront au cœur des débats et des délibérations du Comité de l'agriculture et devraient faire l'objet d'un suivi sur la durée.